

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 mars 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1405)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LA SOIRÉE DES PAYS BALTES SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je propose la motion suivante, appuyé par le député de York-Est (M. Collette):

Que la Chambre, en témoignage de reconnaissance envers les Canadiens d'origine lettonne, lithuanienne et estonienne, accueille les consuls honoraires et les représentants des communautés respectives à la neuvième soirée annuelle des pays baltes sur la colline parlementaire.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Je présume que la Chambre veut exprimer ses sentiments envers cette collectivité, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'une motion admissible en vertu de l'article 43 du Règlement.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA VISITE DU PRÉSIDENT REAGAN DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante.

Tous les députés se réjouissent que le président des États-Unis nous rende visite la semaine prochaine et qu'il prononce un discours le 11 mars devant sénateurs et députés réunis. Je propose donc, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald):

Que la Chambre, en adoptant cette motion à l'unanimité, souhaite la bienvenue au président Reagan et qu'elle adresse ses meilleurs vœux, à lui et à son gouvernement; qu'en outre elle l'encourage à s'entretenir très prochainement avec les autres chefs d'État du monde, y compris le président Brejnev, dans l'espoir de mettre un terme aux agressions partout où elles se commettent dans le monde, à rétablir un climat propice à la détente, à s'entendre pour ralentir la course aux armements, et à confirmer que les relations internationales doivent servir surtout à assurer la paix dans le monde et le respect des droits fondamentaux.

**Mme le Président:** La Chambre consent-elle à la présentation de cette motion?

### LES COALITIONS

LA MANIPULATION DES PRIX PAR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Étant donné qu'après huit ans d'investigations le gouvernement projette de mener une enquête publique sur la prétendue manipulation des prix par les grandes compagnies pétrolières, enquête qui arrive manifestement et délibérément à point pour soustraire à l'attention du public la redevance sur le prix du pétrole imposée au début de la semaine par le gouvernement, je propose, appuyé par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que la Chambre reproche au gouvernement de n'avoir pas donné l'ordre de porter les accusations voulues contre toute compagnie pétrolière trouvée coupable d'infraction aux lois actuellement en vigueur au Canada et que le ministre fasse une déclaration à l'appel des motions pour expliquer pourquoi des poursuites n'ont pas été engagées.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### ASTRA TRUST

DEMANDE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Madame le Président, j'aimerais présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que huit personnes ont été accusées hier d'avoir escroqué 35 millions de dollars à la population dans la faillite de la société Astra Trust et ses filiales; étant donné que la société Astra est la première institution financière à charte fédérale à faire faillite depuis la dépression; et étant donné que le comité de la justice de l'Assemblée législative de l'Ontario a établi que des fonctionnaires de la société Astra avait usé de leur influence politique pour obtenir une charte fédérale, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le gouvernement fédéral charge une commission d'enquête de déterminer pourquoi la société Astra a obtenu une charte fédérale, comment elle fonctionnait et pourquoi elle a fait faillite, qui est responsable de cette faillite, quelles compensations devraient être versées aux victimes et quels moyens devraient être pris pour que cela ne se reproduise plus.